

## SEANCE DU 8 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 28/11/2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRALTY, ANTOINE, BERTIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GREMAT, MAURICE, formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Isabelle GUÉRIN  
Conseillers votants : 12  
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

### **2015/51 Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Le projet concernant le département d'Indre-et-Loire a été présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la commission.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de SDCI du département de l'Indre-et-Loire notifié à la commune le 12 octobre 2015 ;

Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne est concernée par le projet de SDCI puisque ce dernier vise, entre autres, à réduire de 20 à 13 le nombre de communautés de communes du département, et en particulier à fusionner celle de Sainte-Maure-de-Touraine avec 4 autres dans une structure du « Grand Chinonais ».

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le projet. Les propositions de modification du projet de schéma, adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses

membres seront intégrées dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**EMET** un avis défavorable sur le projet de SDCI et adhère à la contre-proposition élaborée par la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine (CCSMT).

#### **2015/52 SICALA 37 : modification des statuts**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire (SICALA 37) dans sa séance du 3 novembre 2015 a modifié ses statuts afin de réactualiser la liste des adhérents et l'adresse du siège.

L'article 7 a fait également l'objet d'une réécriture en précisant les modalités de calcul de la contribution de chaque adhérent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
**APPROUVE**, à l'unanimité, la modification des statuts du SICALA 37 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

#### **2015/53 Commerce multiservices : avenants**

Afin d'améliorer les conditions d'exploitation du multiservices Saint Blaise, des devis complémentaires ont été demandés aux entreprises réalisant les travaux d'extension.

Lot 2 Charpente : Entreprise Cornet : pose d'une fenêtre de toit : + 1 715.36 € H.T.

Lot 3 Plâtrerie - Isolation : Entreprise Beun : amélioration thermique : + 4 027.58 € H.T.

Lot 4 Electricité : Entreprise Plumé Thomasseau : compléments électriques : + 1 795.00 € H.T.

Lot 5 Plomberie : Entreprise Plumé Thomasseau : installation d'un déversoir : + 485.00 € H.T.

Lot 7 Peinture : Entreprise Lambert : Peinture intérieure : + 1 312.92 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
**APPROUVE**, à l'unanimité, tous les avenants pour 9 335.86 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents associés.

#### **2015/54 Indemnité de conseil au Receveur municipal**

Le Conseil Municipal

**Vu** l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**DECIDE** d'accorder à Monsieur Guillaume MASSET, receveur de la collectivité, l'indemnité de conseil au taux plein calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

Les crédits correspondants seront régulièrement ouverts à l'article 6225.

**2015/55 Convention avec le Conseil départemental pour la voirie**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de l'Eglise, le Conseil départemental propose de déléguer à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du revêtement de la chaussée de la RD 18, pour le secteur de la place et de fixer les conditions de prise en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, de passer la convention avec le Conseil départemental, précisant les modalités de cette délégation et le montant de 15 000 Euros pour subvention versés en contrepartie de la prise en charge des travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents associés.

**2015/56 Décision modificative n°4 – Budget principal**

Le Conseil municipal,  
Considérant que les crédits inscrits au budget 2015 au chapitre 012 s'avèrent insuffisants,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Compte 61523 Voies et Réseaux - 1 973.00 Euros

Chapitre 012 Charges de personnel

Compte 6218 Autre personnel extérieur + 805.00 Euros

Compte 6411 Personnel titulaire + 590.00 Euros

Compte 6451 Cotisations URSSAF + 578.00 Euros

**APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget principal de l'année 2015.

**Informations**

**Cérémonie des voeux**

La cérémonie des vœux se déroulera à la salle socioculturelle le Dimanche 10 janvier à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.  
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*<sup>1</sup>  
*Thierry BRUNET*

<sup>1</sup> Le présent extrait du registre, sans la page 4/4 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

**Séance du 8 décembre 2015 : liste des délibérations et tableau des visas**

2015/51	Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
2015/52	SICALA 37 : modification des statuts
2015/53	Commerce multiservices : avenants
2015/54	Indemnité de conseil au Receveur municipal
2015/55	Convention avec le Conseil départemental pour la voirie
2015/56	Décision modificative n°4 – Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	<i>Absente excusée</i>
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	